



Ne plus prendre en charge un enfant sur mutuelle sante

Par **pattoux**, le **28/09/2011** à **11:00**

Bonjour,

je suis titulaire d'une mutuelle santé sur laquelle figure aussi mes 2 enfants;
l'un de mes enfants n'est plus à ma charge depuis la rentrée, il est parti vivre chez son père; je précise qu'il est encore mineur

j'ai donc demandé à mon assureur de l'enlever de mon contrat mutuelle santé, celui-ci m'a d'abord dit qu'il fallait que j'attende la date anniversaire du contrat soit le 1er janvier, puis comme j'insistais il m'a dit que si je prouvais qu'il était bien chez son père et que son père le prenait sur sa mutuelle (attestation mutuelle du père en preuve) il acceptait de l'enlever...

c'est quoi ça, en quoi ça les regarde de savoir si mon fils a encore une couverture santé?
en plus je conserve la mutuelle pour moi et mon autre fils
c'est normal ça?

merci à vous

Par **mimi493**, le **28/09/2011** à **11:53**

Relisez votre contrat, certains imposent que les enfants soient automatiquement pris en compte